

LE SERVICE « LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL » : UN ENRICHISSEMENT MUTUEL



LA MAISON EN VILLE RENNES
(35)

Fiche publiée le 11/03/2015

OBJECTIFS

Créer une convivialité et une solidarité intergénérationnelle.

Pour la personne âgée : Participer au maintien à domicile. Faire une action bénévole en aidant un jeune à se loger gratuitement.

Pour le jeune : Lutter contre la solitude. Apporter une stabilité pour réussir dans les études. Accéder à un logement décent et économique.

PRATIQUE

Recruter et sensibiliser des personnes âgées ainsi que des jeunes. Évaluer les dossiers de candidature. Faire des entretiens et constituer des binômes. Accompagner et assurer un suivi régulier des cohabitations. Jouer un rôle de médiateur si nécessaire.

Coût : Adhésion annuelle : 10€ (étude du dossier, entretien...).

Cotisation annuelle (services rendus, mise en place et suivi des binômes) personne âgée : 250€ / jeune : 350€.



LE SERVICE DE LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL

En 2006, l'association « La Maison en Ville », qui a pour vocation d'aider les étudiants à trouver un logement, a décidé de créer un service de cohabitation intergénérationnelle. C'est en 2007 que ce dispositif a vu arriver ses premiers effectifs. Ce service compte six bénévoles et deux professionnels pour accomplir les différentes missions (recrutement, administration, suivi, médiation...).

La formule qui est proposée est la suivante : une personne âgée héberge gratuitement un jeune en échange d'une présence rassurante et de menus services (fermer les volets, arroser les plantes, accompagner la personne âgée en promenade, jouer à des jeux...). Toutefois une participation financière aux charges (40€-50€) peut-être néanmoins demandée chaque mois au jeune hébergé. Il doit également assurer une présence le soir, mais peut, s'il le souhaite, sortir une fois dans la semaine selon l'accord passé. Il doit être présent certains week-end et une partie des vacances. **Cette formule constitue le cadre général, mais l'association fait du «sur mesure» afin de répondre à la situation de chaque colocataire.** Il arrive notamment que les obligations du jeune soient

plus légères. **Le jeune n'est en aucun cas une substitution à une intervention de professionnels** (aides à domicile, soins infirmiers...).

SENSIBILISER LES PUBLICS CONCERNÉS

Pour faire connaître le concept de logement intergénérationnel afin de recruter et sensibiliser le public visé, l'association travaille avec plusieurs partenaires. Du côté des personnes âgées : le Conseil Général, le CLIC, CCAS, associations et réseaux professionnels (médecins, pharmaciens, services à domicile...). Du côté des jeunes : interventions dans des colloques universitaires et établissements supérieurs, journées portes ouvertes, CROUS... L'association dispose d'un site Internet, d'une page Facebook et des articles sont régulièrement diffusés dans les médias locaux.



Crédit photo : Thinkstock

Concernant les personnes âgées, elles peuvent être seules ou en couple, et doivent être en capacité d'accueillir un jeune chez elles dans des conditions favorables (une chambre meublée de disponible).

Pour l'année universitaire 2013-2014, 35 seniors, dont la grande majorité ont plus de 70 ans, ont bénéficié du service de logement intergénérationnel pour 45 jeunes logés. Une personnes âgée peut accueillir plusieurs jeunes à la fois ou successivement. Les hébergés sont généralement des étudiants mais peuvent être de jeunes travailleurs ou en reconversion professionnelle.

LE RÔLE DE L'ASSOCIATION



Une partie de l'équipe de La Maison en Ville, de gauche à droite : Anne-Marie Catheline et Sophie Kauffmann, chargées de mission logement intergénérationnel et Axelle Verny, coordinatrice.

Une fois la communication effectuée, les jeunes qui souhaitent s'inscrire au service de logement intergénérationnel doivent prendre contact avec l'association et remplir un dossier de candidature. A réception du dossier, un premier entretien est effectué pour connaître la personne, ses motivations et ses centres d'intérêts.

En parallèle, les personnes âgées désirant loger un jeune sont rencontrées à leur domicile, c'est l'occasion de connaître leurs attentes et vérifier le confort de la chambre mise à disposition.

Une fois que les candidatures sont validées, le service de logement intergénérationnel forme les bi-

nômes en fonction des personnalités et des attentes de chacun. Ensuite, une rencontre est organisée au domicile de la personne âgée, pour un premier échange. Si les deux parties sont prêtes à s'engager, elles signent un contrat définissant les conditions d'hébergement et les règles de vie de la future cohabitation.

Tout au long de l'année, l'association accompagne et assure un suivi réguliers des binômes en cas de difficultés. Un appel et/ou une rencontre sont prévus 15 jours après le début de la cohabitation, puis un mois après et ensuite tous les deux mois. En octobre, une session de formation est organisée pour les jeunes. Durant cette séance, des questions sur l'âge et la vieillesse sont évoquées. C'est un moment d'échanges et de partages d'expériences où ils peuvent parler librement. **A la fin de l'année un bilan est effectué, c'est l'occasion de parler d'un éventuel prolongement de la cohabitation.**

UNE EXPÉRIENCE HUMAINE ENRICHISANTE

Ce mode de cohabitation est une expérience positive permettant de créer des liens et une convivialité entre deux générations. Les personnes âgées retrouvent une certaine joie de vivre et de l'énergie au quotidien. Le fait d'héberger un jeune a pour elles un côté rassurant et en même temps un côté valorisant, leur procure la satisfaction de faire un acte solidaire en permettant à l'hébergé d'avoir un toit. Concernant les jeunes, ce système de logement leur apporte une stabilité et leur permet de se loger sans avoir recours à un petit job, ce qui permet à ceux qui sont étudiants, de réussir dans leurs études. Chaque année, au moins la moitié des binômes sont renouvelés, preuve que **la cohabitation intergénérationnelle est une expérience enrichissante tant pour les personnes âgées que pour les jeunes.** Malgré les nombreux apports, le service de logement intergénérationnel reste encore méconnu, surtout chez les personnes âgées. Un grand travail d'information reste à effectuer pour faire connaître ce dispositif, notamment auprès des jeunes seniors.

APPEL À CONTRIBUTION

Si, comme Rennes, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part. rfvada@gmail.com